

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES 2012 DE L'OMPI

L'année en revue





Photo: iStockphoto / @Nicolas Loren



Photo: OMPi / Emmanuel Barrad

OCTOBRE 2011

*Un nouveau partenariat public-privé de grande envergure – **WIPO Re:Search** – a été lancé afin de mettre gratuitement des actifs de propriété intellectuelle au service de la recherche sur **les maladies tropicales négligées, la tuberculose et le paludisme**. Il donne accès à une base de données publique sur les actifs et les ressources de propriété intellectuelle disponibles pour stimuler la mise au point de nouveaux traitements contre ces maladies qui touchent plus d'un million de personnes dans le monde.*

1. J'ai le plaisir de présenter les principaux faits nouveaux survenus à l'OMPI au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la dernière session des assemblées des États membres, en septembre 2011. Cette année a été très favorable pour l'Organisation et il convient de noter en particulier:

- le maintien de la **bonne santé financière** de l'Organisation, malgré la fragilité de l'économie mondiale et les enjeux auxquels elle est confrontée;
- la conclusion d'un nouveau traité multilatéral, le **Traité de Beijing** sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, et les progrès effectués dans plusieurs autres domaines au titre de l'établissement des normes;
- la participation accrue aux **systèmes mondiaux de propriété intellectuelle** de l'Organisation et la forte demande en faveur des services fournis dans ce contexte;
- l'amélioration et la portée croissante des **bases de données mondiales sur la technologie et les marques** de l'Organisation, de l'information en matière de propriété intellectuelle et de divers outils et plates-formes reliant la communauté mondiale des utilisateurs de la propriété intellectuelle et les parties intéressées;
- l'orientation stratégique croissante des activités de **renforcement des capacités et d'autres services en faveur du développement**;
- la présence de l'Organisation dans les **médias sociaux**;
- la poursuite des progrès en matière de réforme de la gestion et la conclusion imminente du **Programme de réorientation stratégique (PRS)**; et
- l'avancement de nos **projets de construction**.

Je commencerai par un bref aperçu des résultats financiers de l'OMPI, puis je passerai à d'autres faits nouveaux relevant des objectifs stratégiques de l'Organisation.

Résultats financiers

2. La situation financière de l'Organisation reste solide malgré le climat d'incertitude et la fragilité de l'économie mondiale. Cette solidité est due à la fois aux bons résultats des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation, notamment le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui ensemble génèrent 93% des recettes de l'Organisation, à une gestion rigoureuse et à l'efficacité des mesures de maîtrise des coûts.

3. L'exercice biennal 2010-2011 s'est soldé par des résultats limités, à savoir un excédent budgétaire marginal

de 3,9 millions de francs suisses, mais un déficit ajusté selon les normes IPSAS¹ de 45,8 millions de francs suisses après déduction des dépenses financées par les réserves (41,9 millions de francs suisses) et comptabilisation d'autres éléments du passif, principalement à long terme (7,8 millions de francs suisses). Au cours de cet exercice, les vérificateurs externes des comptes ont indiqué que l'OMPI était en conformité avec les normes IPSAS, pour la première fois. L'application des normes IPSAS est une expérience riche d'enseignements pour l'Organisation, qui s'habitue à une évaluation et un aperçu différents de sa situation financière. Actuellement, nos rapports financiers périodiques font état de l'estimation des ajustements requis par les normes IPSAS². Ainsi, nous visons non seulement l'équilibre budgétaire, mais aussi un solde tenant compte de l'estimation des ajustements requis par les normes IPSAS.

4. Pendant les sept premiers mois de l'exercice biennal en cours (jusqu'en juillet 2012), nous avons enregistré un excédent de 12,2 millions de francs suisses, qui tient compte de l'estimation des ajustements requis par les normes IPSAS. Il serait toutefois injustifié de relâcher nos efforts. Les dépenses sont généralement plus faibles au début d'un exercice biennal. Les risques de turbulences importantes sur les marchés économiques mondiaux et la morosité de la croissance économique sont toujours d'actualité. Par ailleurs, l'Organisation va probablement devoir faire des investissements considérables dans l'infrastructure de la technologie de l'information. Nous devons rester vigilants et rigoureux.

Systèmes mondiaux de propriété intellectuelle³

5. **Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**. Le PCT est le noyau du système international des brevets. Il constitue une composante fondamentale de l'OMPI d'un point de vue financier (il compte pour 74,2% de ses recettes), est le service qui emploie le plus de personnes dans l'Organisation et est essentiel à son bon fonctionnement.

6. Le succès du PCT se mesure à l'aune de son expansion. Le PCT est à présent utilisé dans 74% des pays du monde, qui représentent 93% de la production économique mondiale, 99% des dépenses mondiales de recherche-développement et 87% de la population mondiale.

1 Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

2 Voir www.wipo.int/export/sites/www/meetings/pdocs/en/memberstates/observatory/pdf/observatory_jun_2012.pdf#table1

3 Cette section correspond à l'objectif stratégique II: Protection de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre.



Photo: Selleyian/Dev.TV

NOVEMBRE 2011

*Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné les rapports sur l'état d'avancement de quelque 18 **projets relatifs au Plan d'action pour le développement**. Ci-dessus: le projet intitulé "propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises" a débuté en Ouganda pour aider de petits producteurs à élaborer des stratégies de commercialisation de leur récolte de vanille (illustration), de coton et de sésame.*

7. Le nombre de demandes internationales de brevet déposées selon le PCT continue de croître de façon stable. En 2011, 181 900 demandes internationales ont été déposées, soit une augmentation de 10,7% par rapport à 2010. Il s'agit d'un excellent résultat compte tenu de la situation économique mondiale. Conformément à la tendance qui s'est dégagée au cours de la dernière décennie, l'essentiel de la croissance⁴ provient de la Chine, du Japon et de la République de Corée, qui ont enregistré des augmentations de 33,4%, 21% et 8%, respectivement. En 2011, l'Asie représentait 38,8% des demandes selon le PCT, tandis que l'Europe et l'Amérique du Nord étaient à l'origine de 30,9% et 28,3% de ces demandes, respectivement. La demande de plusieurs autres pays émergents s'est également renforcée en 2011, avec une croissance de 20,8% des demandes internationales émanant de la Fédération de Russie, de 17,2% des demandes émanant du Brésil, de 12,7% des demandes émanant de la Turquie et de 11,2% de celles émanant de l'Inde.

8. En 2012, compte tenu des perspectives incertaines de l'économie mondiale, nous attendons une croissance plus faible qu'en 2011. Néanmoins, sauf turbulences exceptionnelles, nous devrions atteindre, voire dépasser, nos objectifs budgétaires. Au cours du premier semestre de 2012, le nombre de demandes internationales a augmenté de 5,6%. Les recettes découlant des demandes selon le PCT pendant la même période ont connu une croissance de 24,7%.

9. Nous estimons que 54% des demandes internationales de brevet⁵ sont traitées selon le PCT. Cela signifie que 46% de ces demandes ne sont *pas* traitées selon le PCT, mais sont déposées au titre de la Convention de Paris. Notre objectif est d'augmenter la part des demandes traitées selon le PCT. Cela permettrait de contribuer concrètement au bon fonctionnement de l'OMPI, notamment d'un point de vue financier, d'améliorer la transparence et la traçabilité au sein du système international des brevets, et de contribuer au partage des tâches et à la gestion de la demande dans un contexte caractérisé par une augmentation constante du nombre de demandes déposées dans le monde. Nous mettons en œuvre diverses stratégies pour renforcer la part du PCT dans le nombre total des demandes internationales déposées. Ces stratégies consistent notamment à encourager l'adhésion au PCT de grands pays qui restent en dehors du système; à offrir des services de qualité

aux utilisateurs, à appliquer des mesures de maîtrise des coûts; et à améliorer le fonctionnement du système, à la fois par l'intermédiaire du Groupe de travail du PCT et dans le cadre de la gestion du traitement des demandes selon le PCT.

10. L'engagement concret des États membres en faveur de l'amélioration du système du PCT est clairement apparu dans les nouvelles propositions présentées par plusieurs participants à la session de mai 2012 du Groupe de travail du PCT. Ces nouvelles propositions préconisent la poursuite de la feuille de route du PCT, dont la mise en œuvre a bien progressé au cours des 12 derniers mois, afin de disposer d'orientations pour les améliorations futures du PCT. Nous nous réjouissons également que l'Assemblée de l'Union du PCT, à sa réunion tenue à l'occasion de la présente session des assemblées des États membres, examine plusieurs modifications du règlement d'exécution du PCT, qui visent à simplifier l'utilisation du traité pour l'ensemble des déposants compte tenu d'une modification apportée à la législation nationale des États-Unis d'Amérique.

11. Au titre des principales améliorations apportées à la gestion des opérations du PCT par le Bureau international, il convient de mentionner le service électronique connu sous le nom d'ePCT, qui offre aux déposants du PCT et aux offices nationaux de propriété intellectuelle un accès sécurisé à des parties de fichiers et de bases de données maintenus par le Bureau international pour le traitement des demandes selon le PCT. Au moment des assemblées de 2011, le système ePCT était déployé sous une forme pilote et à petite échelle auprès d'un nombre limité de déposants. Il est désormais utilisé par les déposants de plus de 80 pays et a récemment été proposé aux offices. Une fonctionnalité supplémentaire, introduite en juillet 2012, permet aux tiers de soumettre des observations au sujet de l'état de la technique en rapport avec des demandes publiées selon le PCT. Ces observations sont destinées aux administrations internationales et aux offices désignés qui les utilisent pour former des jugements en matière de brevetabilité. Cet exemple montre comment tirer parti de l'Internet pour atteindre des objectifs de qualité dans le processus de délivrance des brevets. À ce jour, le nombre d'observations soumises par des tiers est relativement faible (18 au 17 septembre 2012), mais leur sérieux prouve bien l'utilité de la nouvelle fonctionnalité. La prochaine étape décisive dans l'évolution d'ePCT concerne la mise en place d'un système de dépôt des demandes fondé sur le Web, qui permettra aux déposants d'effectuer leurs dépôts sans installer aucun logiciel particulier et qui offrira des procédures améliorées de vérification des erreurs et de validation.

⁴ Mesurée en fonction du nombre de demandes de base.

⁵ Une demande de protection par brevet pour la même invention déposée dans plusieurs pays.



Photo: avec l'amable autorisation de IPO-PHIL



Photo: avec l'amable autorisation de IOMPC



Photo: OMPI / Ituku, Elangi, Botby

DÉCEMBRE 2011/JANVIER 2012

Une enquête dont les résultats ont été publiés fait apparaître une demande soutenue pour le programme relatif aux **centres d'appui à la technologie et à l'innovation**, dans le cadre duquel l'OMPI a jusqu'à présent aidé quelque 35 pays à mettre sur pied de telles structures. Ce programme vise à promouvoir l'innovation en facilitant l'accès à l'information en matière de brevets et aux ressources scientifiques et techniques non-brevet. Ci-dessus: centres d'appui à la technologie et à l'innovation opérationnels aux Philippines (en haut à gauche) et au Maroc (en haut à droite), et atelier régional au Cameroun.

12. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai souligné l'importance d'un rapprochement entre le PCT et le Patent Prosecution Highway (PPH), qui repose sur un faisceau d'arrangements bilatéraux en vertu desquels une demande de brevet qui a fait l'objet d'un premier examen quant au fond et donné lieu à l'établissement d'un rapport dans le pays du premier dépôt bénéficie d'un traitement accéléré dans le pays de deuxième dépôt. Je constate avec satisfaction que des progrès continuent d'être effectués dans ce contexte, comme le prouvent les 35 arrangements conclus au titre du PPH (au 17 septembre 2012), qui prévoient que le rapport de recherche internationale et le rapport d'examen préliminaire international sur la brevetabilité établis dans le cadre du PCT peuvent servir de base à un traitement accéléré entre les parties à un tel arrangement. L'intégration du PCT au sein des arrangements PPH profite à la fois au PCT et au PPH.

13. La traduction au PCT continue d'être une charge importante en termes de coûts. Le budget pour l'exercice biennal en cours (2012-2013) prévoit des dépenses à hauteur de 43 millions de francs suisses pour les traductions du PCT. Nous sommes heureux de constater que grâce à une gestion rigoureuse de nos services de traduction, en particulier la sous-traitance à des sociétés compétitives et l'utilisation accrue de la technologie de l'information, le coût unitaire de la traduction a chuté, ce qui nous permet de maintenir des taxes stables malgré l'augmentation de la charge de travail et la complexité toujours plus grande du travail des traducteurs, qui s'explique par la diversité linguistique croissante des demandes selon le PCT. C'est cependant cette même diversité linguistique qui permet de souligner la valeur ajoutée des services de traduction du PCT, qui publient des versions anglaise et française des abrégés ou des résumés de chaque demande publiée, ainsi qu'une version anglaise de chaque rapport préliminaire international sur la brevetabilité. Grâce à ce précieux service, la technologie divulguée au moyen du système du PCT est plus largement disponible.

14. **Système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.** L'année civile 2011 a vu les demandes internationales d'enregistrement de marques selon le système de Madrid atteindre le nombre record de 42 270, ce qui représente une augmentation de 6,5% par rapport à l'année précédente. Pour 2012, la croissance devrait être plus modérée, probablement autour de 2 ou 3%. On compte actuellement plus d'un demi-million (540 000) d'enregistrements internationaux en vigueur, correspondant à 5,5 millions de marques protégées aux niveaux national et régional. Ces marques étaient enregistrées aux noms de 178 500 propriétaires.

Quelque 80% des titulaires de ces enregistrements peuvent être rangés dans la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME), ce qui confirme l'intérêt du système de Madrid pour les PME comme pour les plus grandes entreprises.

15. Le nombre de membres et la couverture géographique du système de Madrid connaissent actuellement une expansion majeure, qui devrait se poursuivre au cours des trois prochaines années. Cette année, les Philippines, la Colombie et la Nouvelle-Zélande ont adhéré au système. Des adhésions supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, l'Inde et le Mexique ayant achevé leurs processus constitutionnels respectifs et fait part de leurs intentions dans ce sens. Les États membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) qui ne l'ont pas encore fait devraient adhérer au système d'ici 2015.

16. On espère toujours qu'un système à un seul traité deviendra une réalité dans un proche avenir. Un seul État reste partie à l'Arrangement de Madrid sans être partie au Protocole. L'adhésion attendue de cet État au Protocole de Madrid simplifiera considérablement le fonctionnement du système.

17. Le Bureau international poursuit ses efforts pour améliorer le degré de satisfaction des utilisateurs et faciliter l'acquisition, le maintien en vigueur et la gestion des enregistrements internationaux de marques, notamment à l'aide des outils suivants:

- une nouvelle version du Gestionnaire de produits et services de Madrid, l'outil de traduction et de classement hautement apprécié de l'OMPI pour les indications de produits et de services, qui est désormais disponible en 10 langues (français, anglais et espagnol, les langues de travail du système de Madrid, et allemand, arabe, hébreux, italien, néerlandais, portugais et russe); et
- trois nouveaux services clients fondés sur le Web, le Madrid Portfolio Manager, qui permet aux utilisateurs de gérer en ligne leur portefeuille d'enregistrements; le Madrid Real-time Status, qui permet aux utilisateurs de s'informer de la situation juridique actuelle de leurs demandes et de leurs enregistrements; et le Madrid Electronic Alert, qui donne aux parties intéressées des informations sur l'activité d'enregistrement dans certains domaines.

18. **Système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles.** Après une bonne année 2011 qui a vu les enregistrements internationaux

Systeme du PCT

181 900 demandes

+10,7%

38,8% des demandes provenant d'Asie

Systeme de Madrid

42 270 demandes

+6,5%

540 089 enregistrements en vigueur

Systeme de reglement des litiges

2764 plaintes pour cybersquattage

+ 24 000 litiges UDRP depuis 1999

1500 arbitres et médiateurs de plus de **70** pays

Systeme de La Haye

2363 enregistrements

+6,6%

26 000 enregistrements en vigueur

FÉVRIER / MARS 2012

*Les rapports annuels publiés concernant les **services mondiaux de propriété intellectuelle** de l'OMPI indiquent que 2011 a été une année record. En dépit des difficultés économiques, l'OMPI a enregistré un nombre sans précédent de dépôts de demandes internationales de brevet dans le cadre du **PCT** et de demandes d'enregistrement international de marques dans le cadre du système de **Madrid**. L'activité internationale en matière de dessins et modèles industriels dans le cadre du système de **La Haye** a également affiché une croissance soutenue. Un nombre record de plaintes pour cybersquattage a également été enregistré par le **Centre d'arbitrage et de médiation** de l'OMPI.*

selon le système de La Haye augmenter de 6,6% pour s'établir à 2363 dépôts, la demande devrait rester stable dans l'environnement économique de 2012. La portée du système de La Haye reste limitée. Le nombre de parties contractantes de l'Acte de Genève est passé à 45 au cours de l'année écoulée, avec les adhésions du Monténégro, du Tadjikistan et de la Tunisie. Toutefois, la portée du système et, de fait, son attrait pour les utilisateurs, pourraient se transformer au cours des trois prochaines années, la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la République de Corée et les États membres de l'ANASE ayant entamé des préparatifs en vue de leur adhésion ou envisageant sérieusement de le faire.

19. Avec l'expansion du système de La Haye, il sera important de simplifier son fonctionnement et de moderniser ses systèmes et plates-formes électroniques. La simplification passe par un long processus juridique international consistant à faire adhérer les parties contractantes au dernier Acte en date de l'Arrangement de La Haye, à savoir l'Acte de Genève. Le gel de l'Acte de 1934 a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et nous progressons vers l'extinction de cet acte. Tout comme le système de Madrid, l'objectif ultime est de parvenir à un système à un seul traité, fondé sur l'Acte de Genève.

20. En prévision d'un éventuel élargissement de l'utilisation du système de La Haye, le cycle de publication des dessins et modèles enregistrés est passé d'une fréquence mensuelle à une fréquence hebdomadaire en janvier 2012. Une nouvelle plate-forme de dépôt électronique sera également accessible sur le site Web de l'OMPI d'ici la fin de 2012, qui comportera un certain nombre de fonctions améliorées pour faciliter le dépôt des demandes internationales (comptes d'utilisateurs, chargement facilité des reproductions, vérification et adaptation automatique des images, calculateur de taxe intégré et paiement des taxes en ligne).

21. **Système de Lisbonne concernant l'enregistrement international des appellations d'origine.**

Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne est engagé dans une révision majeure du système de Lisbonne visant à élargir le nombre de ses participants, qui s'établit actuellement à 27 États. Le groupe de travail est entré dans une phase plus intense de ses travaux, s'étant réuni à deux reprises depuis les assemblées de 2011, et examine actuellement des projets de dispositions de traité qui permettraient également d'étendre le système aux indications géographiques. Il s'agit d'une entreprise extrêmement importante et difficile, qui pourrait déboucher sur l'établissement d'un registre réellement international pour les indications géographiques

et les appellations d'origine. La réalisation de cet objectif ambitieux nécessitera toutefois une participation et un engagement plus larges au sein du groupe de travail, qui n'a attiré jusqu'ici qu'un nombre relativement restreint de délégations.

22. **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.**

Cette année, trois domaines d'activité du Centre méritent d'être mis en exergue. Le premier concerne le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, pour lequel le Centre est resté le premier prestataire de services à l'échelle mondiale. Depuis que les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) ont été adoptés en décembre 1999 sur la base des recommandations de l'OMPI, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été saisi de plus de 24 000 litiges au titre des principes UDRP. La demande en faveur de ce service assuré par l'OMPI s'est maintenue en 2011 avec le dépôt de 2764 plaintes par des propriétaires de marques, ce qui représente une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente.

23. Le système des noms de domaine (DNS) va bientôt connaître un changement majeur qui pourrait être lourd de conséquences pour la sécurité des marques sur l'Internet et la prévisibilité et la fiabilité du DNS en tant que mécanisme permettant de différencier les entreprises et les produits dans le commerce électronique. L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), instance chargée de la gestion technique du DNS, propose d'introduire un nombre potentiellement illimité de nouveaux domaines génériques de premier niveau (à savoir la partie du nom de domaine située après le point final). Dans un premier temps, il est prévu d'introduire quelque 1300 nouveaux domaines durant le second semestre de 2013. Cette expansion va sans aucun doute accroître la difficulté et le coût de la surveillance de l'utilisation illicite des marques. L'OMPI s'efforce de sauvegarder les principes généraux de la propriété intellectuelle dans ces nouveaux domaines. L'Organisation administrera par l'intermédiaire du Centre une procédure dite de délégation préalable en ce qui concerne les objections fondées sur l'existence de droits, visant à faire en sorte que les nouveaux domaines ne portent pas atteinte aux droits attachés aux marques. En outre, les principes UDRP continueront de s'appliquer dans leur forme actuelle aux nouveaux enregistrements de deuxième niveau (à savoir la partie située avant le point).

24. Le deuxième domaine dans lequel les activités du Centre se sont développées cette année concerne les partenariats établis avec des offices de propriété



Photo: OMPI / Emmanuel Berrod

AVRIL 2012

La participation à la **Journée mondiale de la propriété intellectuelle** célébrée chaque année a été renforcée grâce aux communications envoyées par l'OMPI sur les **réseaux sociaux**, tels que **Twitter**, **Flickr** et **Scribd**. Plus de 5000 personnes ont suivi la Journée mondiale de la propriété intellectuelle consacrée aux innovateurs visionnaires sur Facebook, et le "tweet" le plus populaire a été lu par plus d'un million de personnes.

intellectuelle en matière d'administration des procédures de médiation pour les oppositions fondées sur des marques et d'autres litiges. Le Centre a conclu à cet effet des mémorandums d'accord avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour et avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil. Les premiers litiges soumis dans le cadre de l'accord conclu avec Singapour ont fait l'objet d'une procédure de règlement. Outre le partage de l'administration des litiges, le Centre propose des formations en matière de renforcement des capacités et d'autres services d'appui. Ces partenariats ont notamment pour avantage de rationaliser les coûts, de réduire la charge de travail des instances judiciaires ou administratives et de dégager un actif (la marque) d'une situation incertaine ou contestée pour qu'il puisse être utilisé de façon productive dans l'économie.

25. Le troisième domaine en évolution concerne les procédures de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle administrées par le Centre. Les plaintes en la matière arrivent désormais à un rythme régulier. Après un niveau de départ relativement faible, le nombre d'affaires est en augmentation constante. Dans certains cas, les litiges portent sur des montants importants, pouvant atteindre un milliard de dollars É.-U. dans un cas précis. Avec la mondialisation et l'utilisation accrue des modèles d'innovation ouverts, le potentiel des procédures internationales neutres offrant des moyens innovants de gestion des litiges devrait d'accroître. À cet égard, on constate une augmentation du nombre de litiges en matière de concession de licences soumis à la médiation ou, plus généralement, à une procédure mixte de médiation suivie, en l'absence de règlement, d'un arbitrage accéléré.

Cadre normatif international⁶

26. Pour l'Organisation, le grand événement de l'année écoulée a été la conclusion, à Beijing en juin 2012, du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. Le Traité de Beijing est le premier traité relatif au droit matériel de la propriété intellectuelle à être conclu depuis 1996. Les autorités chinoises ont réservé un excellent accueil à la conférence, qui s'est distinguée par l'esprit de dialogue extrêmement constructif dont ont fait preuve tous les États membres. Au nom de la communauté internationale de la propriété intellectuelle, je tiens à exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine pour sa généreuse hospitalité et son impeccable organisation.

27. Le Traité de Beijing remédie à la situation désavantageuse des artistes interprètes ou exécutants dans l'industrie audiovisuelle en définissant une base juridique plus claire pour l'utilisation internationale des productions audiovisuelles, tant sur les supports traditionnels que sur les réseaux numériques. Il contribuera à préserver les droits des chanteurs, musiciens, danseurs, acteurs et autres artistes interprètes ou exécutants contre l'utilisation non autorisée de leurs prestations dans les médias audiovisuels tels que la télévision, le cinéma et la vidéo.

28. Quarante-huit États ont signé le Traité de Beijing. Nous espérons que d'autres les rejoindront au cours des prochains mois durant lesquels le texte restera ouvert à la signature. Nous avons mis au point un programme ambitieux afin de promouvoir l'adhésion au Traité, dont nous espérons qu'il couvrira une vaste zone géographique lors de son entrée en vigueur dans un avenir proche.

29. Comme il est apparu clairement dans leurs déclarations finales à la Conférence diplomatique de Beijing, la plupart des délégations espèrent voir l'esprit de cette conférence se propager dans les autres domaines de travail de l'OMPI en matière d'établissement de normes. Plusieurs questions au titre de ce point de l'ordre du jour approchent maintenant de leur conclusion, et il est à espérer que les assemblées de 2012 montreront clairement la voie à suivre pour faire progresser ces travaux. En particulier, je prie instamment les États membres d'approuver la feuille de route proposée aux fins d'un nouvel instrument international destiné à permettre aux déficients visuels et aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés d'accéder plus facilement aux œuvres publiées. Il se dessine une grande convergence de vues en ce qui concerne tant le fond que la forme de cet instrument, et j'encourage vivement les États membres à tirer parti de cette convergence pour convoquer en décembre 2012 une session extraordinaire de l'Assemblée générale, chargée d'envisager la convocation d'une conférence diplomatique afin de conclure un traité sur ce thème au milieu de l'année 2013.

30. Je souhaiterais en outre inviter instamment les États membres à s'orienter vers une conférence diplomatique en vue de conclure un nouveau traité sur les formalités prévues par le droit des dessins et modèles. L'élaboration du projet de traité est bien avancée quant au fond. Une étude sur l'incidence du traité proposé, réalisée à la demande des États membres, a émis des conclusions favorables et montre que celui-ci permettrait d'améliorer l'accès à la protection des dessins et modèles dans le monde entier, en particulier pour les PME. Bien entendu,

⁶ Objectif stratégique I: Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle.



Photos: OMPI / Emmanuel Berrod

MAI 2012

L'OMPI a commencé à diffuser en direct sur le Web les sessions de tous ses comités dans un souci d'ouverture et de transparence. Ci-dessus: délégués aux sessions du SCP (mai), de l'IGC (juin) et du SCCR (juillet).

la mise en conformité avec le traité proposé aurait un coût pour les offices de propriété intellectuelle, tandis que les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) auraient besoin d'une assistance technique. À la dernière session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), aucune délégation ne s'est opposée au traité. Des divergences existent toutefois quant au calendrier, certaines délégations étant prêtes à convoquer une conférence diplomatique à la fin 2013 mais d'autres trouvant cela prématuré.

31. L'une des principales priorités de l'Organisation est un instrument international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Des progrès ont été accomplis ces deux dernières années, mais il reste du chemin à parcourir. La première tâche qui incombe aux États membres est d'élaborer un programme pour les 12 prochains mois qui permettra d'aboutir à des résultats positifs aux assemblées de 2013. Pour ce faire, un travail intense sera requis et toutes les délégations devront faire preuve de détermination et d'une grande volonté de coopération.

32. L'année prochaine devrait être marquée par une activité soutenue dans le domaine de la protection des organismes de radiodiffusion, dans lequel les États membres envisagent la possibilité d'une conférence diplomatique en 2014. Par ailleurs, les travaux se poursuivront sur plusieurs autres questions, notamment la détermination à traiter les autres exceptions et limitations (bibliothèques, services d'archive et supports pédagogiques) inscrites à l'ordre du jour du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR).

Développement⁷

33. Conformément à la politique visant à intégrer la question de la coopération pour le développement dans l'ensemble des programmes, tous les secteurs du Secrétariat prennent en considération, dans le cadre de leurs activités, les besoins spécifiques des pays en développement et des PMA en vue de les aider à renforcer leur capacité à participer au système de la propriété intellectuelle et à l'utiliser. Le Secteur du développement au sein du Secrétariat est en particulier responsable des questions suivantes:

- i) fourniture d'une assistance en rapport avec la formulation de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation;
- ii) renforcement des capacités;
- iii) mise en œuvre du programme axé sur les besoins particuliers des PMA et, plus particulièrement, les principaux domaines d'action de l'OMPI en faveur des pays les moins avancés approuvés lors des assemblées de 2011;
- iv) coordination des éléments fournis par les autres secteurs de l'Organisation dans les programmes de travail annuels relatifs à chaque pays;
- v) mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

La Division pour certains pays d'Europe et d'Asie est responsable de questions analogues pour ce qui concerne les pays en transition et les pays de même catégorie et le Secteur de la culture et des industries de la création en fait de même dans le domaine du droit d'auteur.

34. Afin de répondre à la demande du nombre croissant d'États membres souhaitant élaborer des stratégies nationales, un certain nombre d'instruments pratiques ont été conçus dans le cadre d'un projet du Plan d'action pour le développement. Il s'agit notamment d'un guide définissant une procédure en plusieurs étapes pour la formulation d'une stratégie de propriété intellectuelle, y compris la collecte de données au moyen de recherches documentaires et d'entretiens avec des parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'élaboration d'un projet de stratégie avec l'aide d'un expert et le perfectionnement de cette stratégie dans le cadre d'un processus de consultation nationale multisectorielle; des modèles pratiques et un questionnaire de base relatifs à la réalisation des recherches documentaires et sur le terrain; et un guide des données de comparaison visant à appuyer l'utilisation du questionnaire de base.

35. Les activités de renforcement des capacités couvrent tout l'éventail d'infrastructures et de services d'appui à la propriété intellectuelle et concernent la plupart des secteurs dans lesquels l'Organisation mène des activités. L'Académie constitue le principal outil de mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités. En 2011, 33 732 personnes issues de 192 pays ont bénéficié des programmes de l'Académie de l'OMPI (dont 33 019 dans le cadre du programme de formation à distance). Huit cours d'été ont été organisés à différents endroits dans le monde, attirant 338 participants. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement visant à créer de nouvelles académies, et les plans relatifs à ces

⁷ Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement



Photo: XU Zhen

JUIN 2012

*Les États membres ont signé un nouveau traité international qui marque l'aboutissement de 12 années de négociations. Le **Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles** aligne pour la première fois les droits des acteurs et des artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel sur ceux des auteurs, des musiciens et des artistes interprètes ou exécutants du disque. Les participants ont qualifié l'esprit de collaboration qui a prévalu pendant les négociations de multilatéralisme dans ce qu'il a de meilleur.*

académies sont en cours de réalisation dans six pays. À la fin de 2011, l'Académie a installé une nouvelle plate-forme d'enseignement à distance dans les six langues officielles et en portugais. Treize cours sont proposés dans la plate-forme, qui s'appuie sur un enseignement en collaboration au moyen de vidéos, wikis, blogs et forums de discussion.

36. La mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement a continué de bénéficier d'un haut degré de priorité. À l'heure actuelle, 26 projets ont été approuvés aux fins de la mise en œuvre de ces recommandations, pour un budget total d'environ 24 millions de francs suisses. Six de ces projets ont été achevés en 2011 et des rapports d'évaluation indépendants y relatifs ont été présentés au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Des rapports finaux et d'évaluation de six autres projets seront présentés au CDIP à sa session de novembre 2012.

37. Dans le domaine du droit d'auteur, outre l'assistance apportée en matière de renforcement des capacités et du cadre juridique et réglementaire, nous nous sommes efforcés d'insuffler un nouvel élan à notre programme de gestion collective. La crédibilité de la gestion collective est un élément décisif pour les industries de la création. Nous cherchons notamment à mettre en place, en collaboration avec des parties prenantes, une nouvelle norme internationale d'assurance qualité pour les organisations de gestion collective. Le projet est en train d'être mis en œuvre sous la dénomination "TAG of Excellence", à savoir excellence en matière de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance.

Infrastructure mondiale⁸

38. Le programme relatif à l'infrastructure mondiale vise à adopter une démarche intégrée en matière de renforcement des capacités des pays en développement à utiliser les technologies de l'information et de la communication aux fins de l'administration de la propriété intellectuelle et à tirer parti des bases de données et réseaux mondiaux du savoir; à mettre à disposition dans des bases de données mondiales gratuites les données technologiques, scientifiques et relatives à la commercialisation obtenues dans le monde entier grâce au système de la propriété intellectuelle; et à mettre en place, en collaboration avec les États membres, des plates-formes et des outils permettant de renforcer la coopération et de favoriser la productivité en réduisant

les chevauchements d'activités entre offices de propriété intellectuelle.

39. **Modernisation des offices de propriété intellectuelle et renforcement de leur capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication.** L'Organisation a continué à aider les offices de propriété intellectuelle du monde entier à automatiser le traitement des demandes de titres de propriété intellectuelle et, par conséquent, à offrir des services améliorés aux parties prenantes. La demande en matière de fourniture d'assistance par l'OMPI a sensiblement augmenté au cours des 12 derniers mois. Plus de 90 pays bénéficient actuellement d'une forme d'assistance dans ce domaine. Plus précisément,

- 62 offices utilisent un ou plusieurs des systèmes d'automatisation mis à disposition par l'OMPI;
- 44 offices utilisent le système IPAS (système d'automatisation en matière de propriété industrielle);
- 14 offices utilisent le système AIPMS (système automatisé de gestion de la propriété industrielle destiné aux pays arabes);
- 16 offices utilisent WIPO Scan (un système de numérisation et de gestion du travail);
- deux offices utilisent le système EDMS (système de gestion électronique des documents).

Un grand nombre de demandes d'assistance sont en suspens et sont classées par ordre de priorité en fonction des ressources disponibles. Les données fournies par les systèmes d'automatisation mis à disposition par l'OMPI sont, avec l'aimable collaboration des offices de propriété intellectuelle participants, non seulement utilisées au niveau local, mais aussi insérées dans les bases de données mondiales de propriété intellectuelle mises en place par l'OMPI.

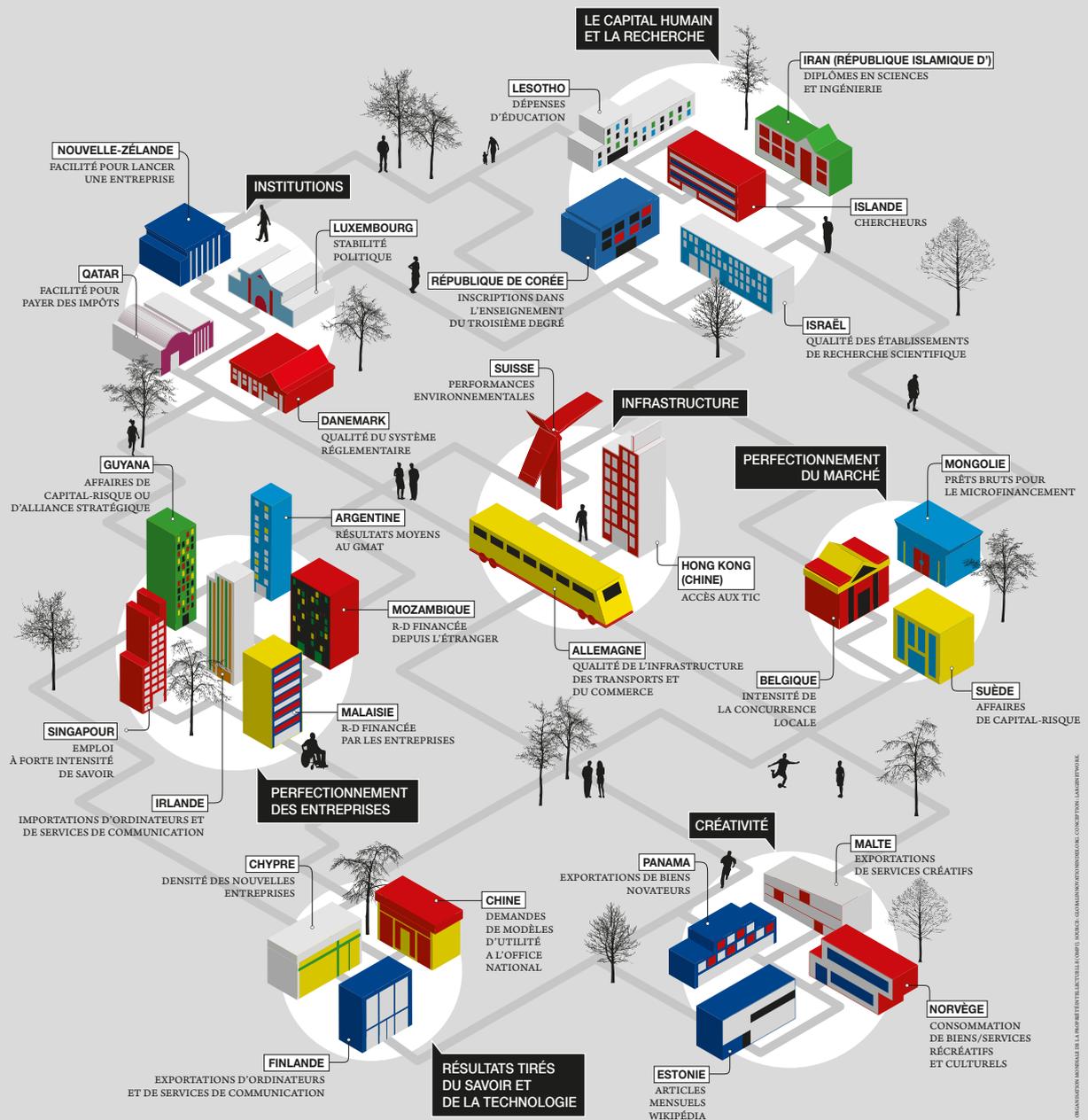
40. **Bases de données mondiales et autres services d'accès au savoir.** Des progrès considérables ont été accomplis au cours des 12 derniers mois dans la mise au point des bases de données mondiales et des autres services destinés à améliorer l'accès aux produits relatifs au savoir fournis par l'Organisation aux pays en développement et aux PMA.

41. Environ 14 millions de séries de données de brevet issues du PCT et 30 collections nationales ou régionales de données de brevet peuvent désormais faire l'objet de recherches dans PATENTSCOPE (en hausse par rapport aux 8 millions de séries de données contenues dans 27 collections disponibles l'année dernière). Les nouvelles collections comprennent celles du Japon, du Kenya et de

⁸ Objectif stratégique IV: Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle.

MÉTROPOLE DE L'INNOVATION

DANS UN MONDE PARFAIT EN MATIÈRE D'INNOVATION, QUI FERAIT QUOI?
 Pays/économies de premier plan d'après certains indicateurs tirés de l'indice mondial de l'innovation



JUILLET 2012

La publication de l'Indice mondial de l'innovation (GII) a eu un écho dans le monde entier avec son évaluation détaillée des capacités et des performances en matière d'innovation dans 141 pays. Le GII rappelle de manière opportune en cette période de crise économique que des politiques efficaces de promotion de l'innovation sont essentielles pour stimuler une croissance économique durable.

la Fédération de Russie. La mise au point d'une nouvelle plate-forme dotée de caractéristiques plus élaborées a également été demandée.

42. Plusieurs nouvelles fonctions ont été ajoutées à PATENTSCOPE afin d'améliorer l'accès à ses ressources multilingues:

- i) une recherche multilingue peut désormais être réalisée dans 12 langues (trois langues de plus par rapport à l'année dernière) à l'aide du CLIR (Cross-Lingual Information Retrieval) grâce à l'adjonction du néerlandais, de l'italien et du suédois (outre le français, l'allemand, l'anglais, le chinois, le coréen, l'espagnol, le japonais, le portugais et le russe);
- ii) un outil de traduction automatique mis au point par Microsoft a été intégré; et
- iii) un outil de traduction automatique mis à disposition par le KIPO (Office coréen de la propriété intellectuelle) a également été intégré.

Les outils de traduction automatique et d'accès au savoir de l'Organisation ont été mis à la disposition d'autres institutions du système des Nations Unies, notamment le siège de l'ONU à New York et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Parmi les autres nouvelles fonctions ajoutées à PATENTSCOPE, il convient de noter l'outil d'appui aux marchés des technologies grâce à la notification des demandes selon le PCT aux fins de la concession de licences.

43. La **Base de données mondiale sur les marques** de l'OMPI est reconnue comme un moteur de recherche doté de fonctions de classe mondiale. L'expansion de sa couverture est déjà bien engagée. Pour l'heure, outre les données du système de Madrid, les notifications des emblèmes d'État et des noms et sigles d'organisations intergouvernementales (article 6ter de la Convention de Paris) et les appellations d'origine enregistrées dans le cadre du système de Lisbonne, la Base de données mondiale sur les marques contient des données sur les marques enregistrées en Algérie, au Canada et au Maroc. Nous espérons y ajouter les collections de quatre pays supplémentaires dans les semaines à venir.

44. Outre les bases de données mondiales, nous avons élaboré, en partenariat avec des éditeurs et des vendeurs de bases de données commerciales, deux autres programmes pour améliorer l'accès des pays en développement et des PMA à la technologie et au savoir. Dans le cadre de ces programmes, l'accès aux revues scientifiques et techniques et aux bases de données commerciales est offert à titre gracieux aux personnes

et aux institutions des PMA et à un taux préférentiel très favorable aux utilisateurs des pays en développement à revenu intermédiaire. Le programme intitulé Accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) donne accès à des revues scientifiques de premier plan. Le nombre d'utilisateurs de ce programme est passé de 25 institutions à plus de 70, sans compter 30 autres institutions en cours d'inscription. Le nombre de publications disponibles a été porté de 200 à près de 250. Le programme ARDI fournit la base de la participation de l'OMPI au partenariat public-privé Research4Life (R4L), qui comprend des programmes similaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (programme AGORA), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (programme OARE) et de l'Organisation mondiale de la santé (programme HINARI). Le partenariat R4L a été prolongé par les parties prenantes jusqu'à l'année 2020 au moins, soit au-delà de la date initialement fixée dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (2015). Le deuxième programme mis en œuvre par l'OMPI dans ce domaine est intitulé Accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et offre aux offices de brevets, aux établissements universitaires et aux instituts de recherche des pays en développement un accès gratuit ou à moindre coût à des outils et des services de pointe permettant d'extraire et d'analyser des données sur les brevets.

45. Pour aider les personnes et les institutions des pays en développement à tirer parti des diverses bases de données en matière de technologie et de savoir, nous encourageons la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC). Au cours de l'année écoulée, 30 accords ont été signés en vue de l'établissement de tels centres, des séances d'initiation à la recherche dans les bases de données technologiques ont été organisées dans 12 pays et des ateliers de formation de niveaux intermédiaire et avancé ont eu lieu dans 10 pays supplémentaires. Plus de 1500 personnes travaillant dans les centres d'appui à la technologie et à l'innovation ont ainsi reçu une formation depuis le lancement de ce projet, il y a trois ans.

46. **Plates-formes et outils.** Des améliorations ont été apportées aux deux plates-formes d'échange de fichiers mises à disposition par l'Organisation, à savoir WIPO CASE (Centralized Access to Search and Examination – accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) et WIPO DAS (Digital Access Service – service d'accès numérique aux documents de priorité). Une nouvelle version de la plate-forme CASE a été mise à la disposition des offices participants (jusqu'ici, Australie, Canada et Royaume-Uni). Ces améliorations concernent notamment

GENÈVE



Photo: J.Erard/UNIGE

WASHINGTON



Photo: USPTO

MEXICO



Photo: Jorge Aponite

AOÛT 2012

Les cours d'été de l'Académie de l'OMPI qui ont eu lieu à Mexico et à Washington ont porté à huit le nombre de cours d'été sur la propriété intellectuelle organisés par l'Académie de l'OMPI à l'intention des étudiants et des jeunes cadres au cours des 12 derniers mois. Outre les cours d'été OMPI-Université de Genève traditionnellement organisés ici en Suisse, des cours ont eu lieu en Afrique du Sud, en Croatie, en Fédération de Russie, en République de Corée et en Ukraine.

la recherche parmi les familles de brevets et l'accès à distance aux bibliothèques numériques hébergées par les offices participants. Par ailleurs, une nouvelle version du système DAS a été publiée, qui offre un système d'accès aux documents de priorité simplifié et plus convivial. À l'heure actuelle, 11 offices participent au programme DAS.

47. Les classifications internationales sont des outils indispensables à une administration cohérente de la propriété intellectuelle au niveau mondial. Le processus de révision de ces classifications a été accéléré pour rester en phase avec l'évolution technologique et commerciale. Les systèmes informatiques desservant la publication et la révision de ces classifications ont également été améliorés.

L'OMPI, source de références mondiale pour l'information en matière de propriété intellectuelle⁹

48. Outre des bases de données en ligne et des services d'accès, l'OMPI offre des références mondiales uniques en matière de propriété intellectuelle.

49. La base de données **WIPO Lex** est la source d'information la plus exhaustive et la plus fiable au monde pour ce qui est des lois et des traités en matière de propriété intellectuelle. Elle donne accès à quelque 10 000 textes législatifs et réglementaires de près de 200 ressorts juridiques dans plusieurs langues. L'utilisation de WIPO Lex dans le monde a doublé en un an. Près de deux millions de consultations de page ont été enregistrées sur cette base de données et WIPO Lex est devenue la cinquième page la plus consultée sur le site Web de l'OMPI (elle était en dixième position l'an dernier et en dix-neuvième position lors de son lancement en 2010). La plate-forme technique abritant WIPO Lex est en cours d'amélioration. L'offre linguistique a également été élargie. En plus des versions française, anglaise et espagnole, la base de données devrait bientôt proposer des versions arabe et chinoise. D'ailleurs, les profils juridiques de tous les pays arabophones et des systèmes juridiques utilisant le chinois sont déjà intégralement accessibles dans ces langues.

50. En novembre 2011, l'OMPI a lancé son premier **Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde** sur le thème: *Le nouveau visage de l'innovation*. Cette nouvelle série de publications économiques vise à expliquer les tendances en matière de propriété intellectuelle, à mieux les comprendre et à contribuer à leur analyse afin de faciliter l'élaboration de politiques

fondées sur des faits. Le Rapport de 2011 reconnaît que l'innovation est un facteur essentiel de croissance économique pérenne. Il décrit l'évolution du paysage de l'innovation et aborde des questions de politique importantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, concernant notamment la complexité accrue du paysage des brevets et l'utilisation de la recherche publique au service de l'innovation. Le prochain Rapport sur la propriété intellectuelle, qui portera sur un thème différent, est en cours d'élaboration. Le nouveau rapport sera publié en 2013.

51. En juillet dernier, l'OMPI a publié, en collaboration avec l'INSEAD, l'**Indice mondial de l'innovation (GII) de 2012**. Cet indice est devenu un outil de comparaison précieux pour faciliter l'évaluation de la capacité d'innovation des décideurs, chefs d'entreprise et autres parties prenantes. Il est soutenu par les partenaires suivants: Alcatel-Lucent, Booz Company et la Confédération des industries indiennes (CII).

52. Nous continuons d'améliorer notre collecte de données et d'établir des rapports sur l'activité mondiale dans le domaine de la propriété intellectuelle, et la base de données statistiques de l'OMPI constitue une référence mondiale. La couverture géographique de nos données s'est élargie grâce à l'augmentation du nombre de réponses reçues à notre enquête annuelle sur les statistiques relatives à la propriété intellectuelle. Les publications statistiques régulières de l'OMPI sont les suivantes: Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, Faits et chiffres de l'OMPI, Revue annuelle du PCT, Revue annuelle de La Haye et statistiques de propriété intellectuelle par pays.

53. Le Guide de l'OMPI intitulé *WIPO Guide on Surveying the Economic Contribution of the Copyright-based Industries* continue d'être la principale méthode utilisée dans le monde pour mesurer la contribution économique des industries du droit d'auteur. Une trentaine d'études nationales fondées sur cette méthode ont été publiées, mettant en évidence l'énorme contribution des industries créatives au PIB et au secteur de l'emploi.

Engagement dans les grands défis mondiaux¹⁰

54. Plusieurs initiatives traitent du rôle de la propriété intellectuelle en relation avec les enjeux mondiaux. La plus avancée est **WIPO Re:Search**, qui est dirigé par l'OMPI en partenariat avec BIO Ventures for Global Health

⁹ Objectif stratégique V: Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.

¹⁰ Objectif stratégique VII: Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux.

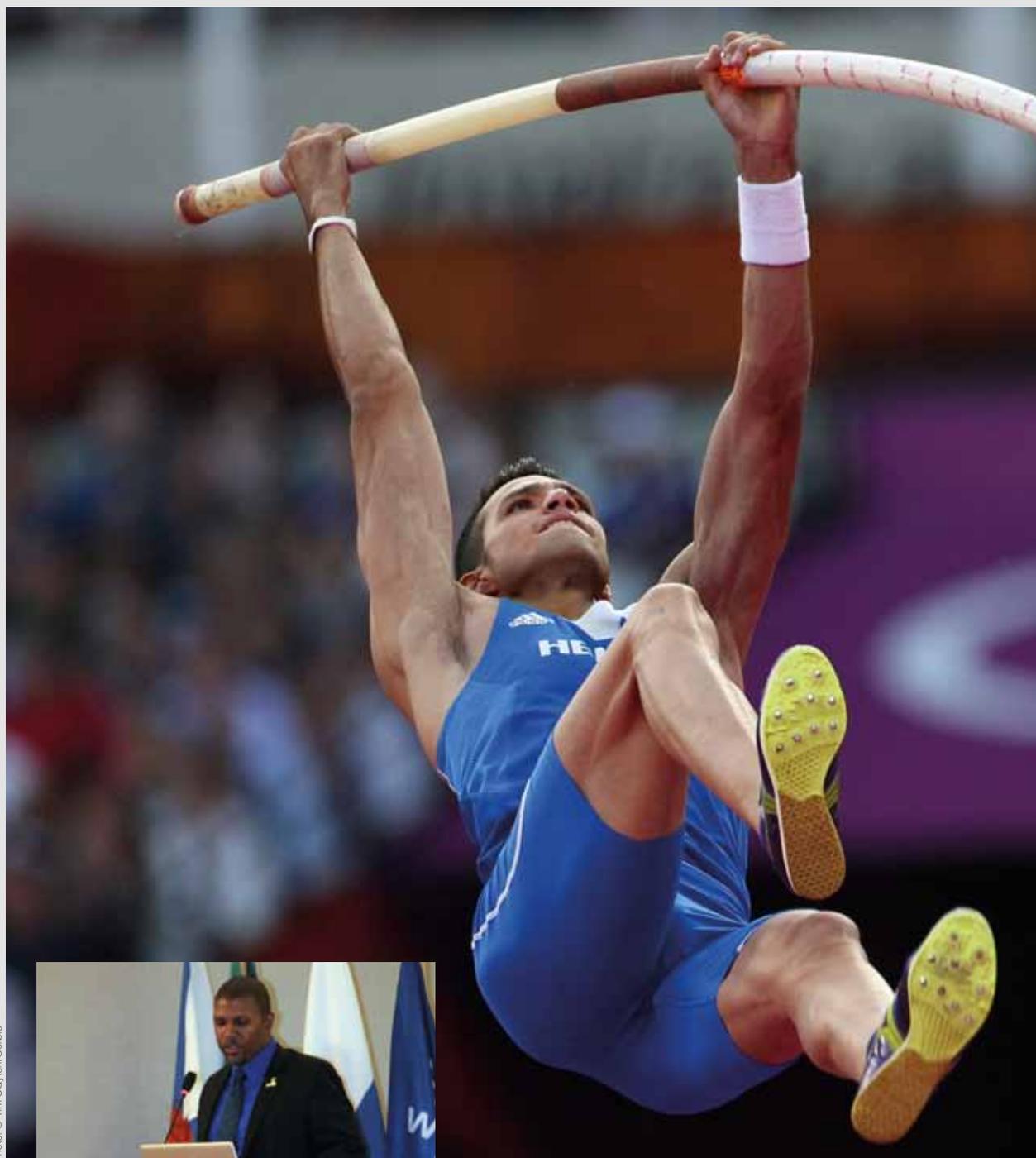


Photo: © Tim Clayton/Corbis



Photo: Guilherme Maia

SEPTEMBRE 2012

*La Conférence internationale sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par l'industrie sportive (voir l'image de gauche), tenue à Rio de Janeiro (Brésil), est le dernier événement d'une série de manifestations sur la **propriété intellectuelle et le sport** au service du développement économique. Ces questions ont été examinées dans une série d'articles et de nouveaux documents d'information publiés sur le site Web de l'OMPI.*

(BVGH). Dans le cadre de cette initiative, des organisations des secteurs public et privé mettent à la disposition de chercheurs qualifiés du monde entier, sans redevances, leurs actifs de propriété intellectuelle et leur expertise afin de promouvoir l'élaboration de nouveaux médicaments, vaccins et diagnostics pour traiter les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose. Ce consortium associe de grands laboratoires pharmaceutiques et des instituts de recherche et de santé gouvernementaux et non gouvernementaux. À son lancement, en octobre 2011, l'initiative WIPO Re:Search comptait 30 membres. Au mois d'août 2012, ce nombre était passé à 50, soit 38 contributeurs et utilisateurs potentiels et 12 soutiens. Le consortium WIPO Re:Search s'adresse plus précisément aux instituts de recherche d'Afrique, et notamment aux membres de l'African Network for Drug and Device Innovation (ANDI). Quatre centres ANDI, situés au Cameroun, au Ghana et au Kenya, sont désormais membres du consortium WIPO Re:Search.

55. La base de données WIPO Re:Search donne accès à 172 entrées technologiques émanant de 17 contributeurs différents. Les trois premiers accords de recherche en collaboration conclus selon les modalités du consortium WIPO Re:Search ont été annoncés en août 2012, entre, d'une part, l'AstraZeneca, entreprise pharmaceutique basée au Royaume-Uni, et, d'autre part, deux universités et un laboratoire pharmaceutique d'Afrique du Sud, qui ont pu accéder à des composés et à des données de recherche concernant certaines maladies tropicales négligées et la tuberculose.

Communication¹¹

56. Pendant l'année écoulée, nous avons considérablement étendu notre utilisation des médias sociaux comme vecteur de communication. Il s'agissait de s'adresser à des publics auxquels nous n'aurions pas eu accès autrement et de tenir compte du changement de comportement et d'habitudes concernant les sources et les moyens par lesquels une part de plus en plus importante de notre auditoire traditionnel se procure l'information. Notre approche de l'utilisation des médias sociaux a été progressive, toutes les décisions se fondant sur des recherches et des analyses préalables afin de déterminer les plates-formes et les types de contenu qui répondaient le mieux aux besoins de l'Organisation et de ses parties prenantes. La nécessité d'assurer la pérennité de toute nouvelle voie de communication a également été un critère essentiel.

¹¹ Objectif stratégique VIII: Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes.

57. Outre la chaîne de l'OMPI sur YouTube et la campagne annuelle pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur Facebook, en mars 2012 l'Organisation a établi une présence officielle sur Tweeter (microblogging), Flickr (partage de photographies) et Scribd (partage de documents). Nous utilisons la gamme complète des médias sociaux pour partager avec nos parties prenantes et le grand public nos principales réalisations, telles que la conclusion du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et la publication de l'Index mondial de l'innovation 2012. Les "tweets" les plus populaires ont été consultés par 900 000 à 1 million de personnes. Nous avons été encouragés de constater que, au cours des trois premiers mois de notre présence sur Tweeter, nous avons obtenu un indice de popularité (score Klout) plus élevé que toute autre organisation comparable présente sur Tweeter depuis beaucoup plus longtemps.

Administration et gestion¹²

58. Ces dernières années, le Programme de réorientation stratégique a fourni au Secrétariat les indications nécessaires pour améliorer les procédures, les processus et la gestion dans l'ensemble de l'Organisation. Dans le cadre de quatre valeurs essentielles (orientation vers les services; responsabilité au service des résultats; unis dans l'action; et responsabilité sur les plans environnemental et social et en termes de gouvernance), 19 initiatives ont permis de façonner l'orientation future de nombreux domaines de travail. Nous approchons de l'achèvement officiel du PRS, qui est prévu pour la fin de 2012. Bien entendu, certaines initiatives ne seront pas encore complètement achevées (par exemple, le système de planification des ressources de l'Organisation (ERP)), mais le Secrétariat passera d'un travail intense de révision et de réforme des processus à un système d'amélioration permanente.

59. L'auditeur interne joue un rôle essentiel s'agissant d'appuyer le chef de l'administration et la direction. Un nouvel auditeur interne a été nommé et a pris ses fonctions cette année. Plusieurs autres postes cruciaux au sein de la Division de l'audit et de la supervision internes ont également été pourvus. La division a publié huit rapports contenant quelque 85 recommandations faisant état d'améliorations à mettre en œuvre. Parmi les domaines audités et évalués figurent notamment la gestion du programme et du budget, la gestion axée sur les résultats, la gestion des ressources humaines et la gestion des TIC.

¹² Objectif stratégique IX: Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes.



OCTOBRE 2012

Durant les 12 mois qui se sont écoulés depuis les assemblées de 2011, l'OMPI a enregistré 31 nouvelles adhésions de 19 pays aux traités qu'elle administre.

La Division de l'audit et de la supervision internes a assuré le suivi des recommandations des années précédentes pour s'assurer qu'il y était effectivement donné suite. Plus de 95% des recommandations formulées au cours des deux dernières années ont été acceptées et la direction progresse dans la mise en œuvre de toutes les recommandations acceptées. Par ailleurs, le retard accumulé dans les dossiers d'enquête est désormais maîtrisé. L'action de la division est suivie de près par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Je souhaite faire part de nos remerciements à l'OCIS pour son travail éminemment professionnel.

60. Une nouvelle directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a également été nommée et a pris ses fonctions récemment. L'une des initiatives majeures prises au plan interne ces dernières années concerne la révision du Statut et Règlement du personnel. Ces travaux ont été menés au sein d'un groupe consultatif présidé et constitué conjointement par des représentants de l'administration et du personnel. Le groupe consultatif a travaillé de manière professionnelle et sans ménager ses efforts, et je souhaite lui faire part de ma profonde reconnaissance pour son excellent travail, qui sera soumis au Comité de coordination pour examen à la présente session des assemblées.

61. Après consultation du personnel, un code de déontologie a été adopté au début de l'année. Fondé sur des valeurs plutôt que sur des règles, cet instrument est une brève déclaration de principes généraux rédigés dans une langue accessible. Un projet de politique de protection des personnes signalant des irrégularités fait actuellement l'objet de consultations. Un programme de formation obligatoire à la déontologie pour l'ensemble du personnel sera également lancé dans le courant de cette année.

62. Avec l'adoption de la nouvelle politique linguistique en 2011, nous avons assuré la couverture linguistique en six langues de tous les comités de l'OMPI à compter de janvier 2012 et nous allons étendre cette couverture à tous les organes principaux au cours de l'exercice biennal actuel. Nous visons également à diffuser toutes les publications essentielles de l'OMPI dans les six langues officielles au cours du prochain exercice biennal.

63. Outre cette meilleure couverture linguistique, nous nous sommes efforcés d'améliorer la gestion des conférences en y ajoutant la diffusion sur le Web et la vidéo à la demande. Depuis janvier 2012, les débats de toutes les grandes réunions de l'OMPI, y compris la Conférence diplomatique de Beijing, ont été diffusés sur le Web et publiés sur l'Internet, où ils peuvent être visionnés à la demande. Au total, 47 journées de réunion ont été couvertes au cours des sept premiers mois de 2012.

64. Il y aura un retard dans la livraison de la nouvelle salle de conférence, qui devrait à présent être achevée d'ici la fin de 2013. Nous opérons dans le cadre d'un "mandat classique" de gestion directe du projet de construction et avons mis fin d'un commun accord au contrat qui nous liait à l'entreprise générale. Nous avons renforcé notre équipe interne et notre structure de projet, de même que le pilote, qui nous aide dans l'administration du projet, et l'architecte. Notre autre projet de construction, qui concerne l'amélioration des normes de sûreté et de sécurité des locaux de l'OMPI, progresse dans les délais.

65. Permettez-moi de terminer en rendant hommage au personnel de l'OMPI. Je ne doute pas que le présent rapport témoigne de l'ampleur de la tâche qu'il a accomplie pendant l'année écoulée et du rôle qu'il a joué, dans son domaine de responsabilité, pour faire progresser l'Organisation. Nous avons parmi notre personnel de nombreuses personnes qui travaillent de manière éminemment professionnelle, enthousiaste et dévouée. Je leur exprime ma profonde reconnaissance.



Francis Gurry
Directeur général



OMPI

ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

Pour plus d'informations, veuillez contacter
l'OMPI à l'adresse www.wipo.int

34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:
+4122 338 91 11
Télécopieur:
+4122 733 54 28